

N°DEC23_146



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_146 - Acquisition d'un véhicule de type 4L pour un projet de solidarité et d'animation de quartier

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la participation du service municipal de la jeunesse avec des étudiants au « 4L Trophy », raid aventure permettant l'acheminement de matériel pédagogique dans des villages en Afrique,

Considérant la mise en place d'animation de proximités dans les différents quartiers de la ville en aménageant un véhicule 4L en « Fablab mobile »,

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule de type 4L afin de mener à bien les projets précités,

DÉCIDE d'acquérir un véhicule de type Renault R4, immatriculé CA-269-GQ auprès de Monsieur Guillaume MAUVOISIN,

PRÉCISE que la dépense d'un montant de 2 000 € sera imputée au gestionnaire GAR, sous-fonction 020 23, nature 21828 du budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 30 novembre 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 11/12/2023

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

